

Elus, soyez acteurs de la commercialisation de vos bois, pour une valorisation optimale !

ORDRE DU JOUR

Le 5 mai 2015 – Embrun

14h00 – 17h30

Objectifs : Identifier le rôle de l' élu dans le processus de commercialisation du bois • Connaître les différents modes de vente des bois • Etre capable de faire les meilleurs choix pour valoriser les bois de la forêt communale

14h00 – 14h15 : Accueil des participants

Intervenant : Jean-Claude Dou, Président des Communes forestières des Hautes-Alpes

14h15 – 15h00 : Etat des lieux de la filière forêt-bois locale

- Rappel sur les circuits de transformation du bois
- Chiffres clés de la filière locale

Le régime forestier : rôle et responsabilités respectifs de l' élu et de l' ONF en matière de commercialisation

- Intérêts et enjeux d' une coupe de bois pour les communes
- De la coupe à la mise en vente : le rôle de l' élu dans le processus de commercialisation

15h00 – 16h00 : Choisir le mode de vente le mieux adapté aux attentes de la commune

- Les différents modes de vente des bois communaux, avantages et inconvénients
- Bilan des ventes de l' année 2014 dans les Hautes-Alpes et tendances 2015
- Sécuriser l' approvisionnement des filières locales, en adoptant son mode de vente

Intervenant : Communes forestières avec la participation de Christophe Bernard, responsable de l' unité territoriale Embrunais-Savinois ONF

16h00 – 16h30 : Déplacement jusqu' au lieu de visite

16h30 – 17h15 : Visite terrain en forêt communale

Echange / Débat

17h15 – 17h30 : Clôture de la formation

PARTICIPATION FINANCIERE

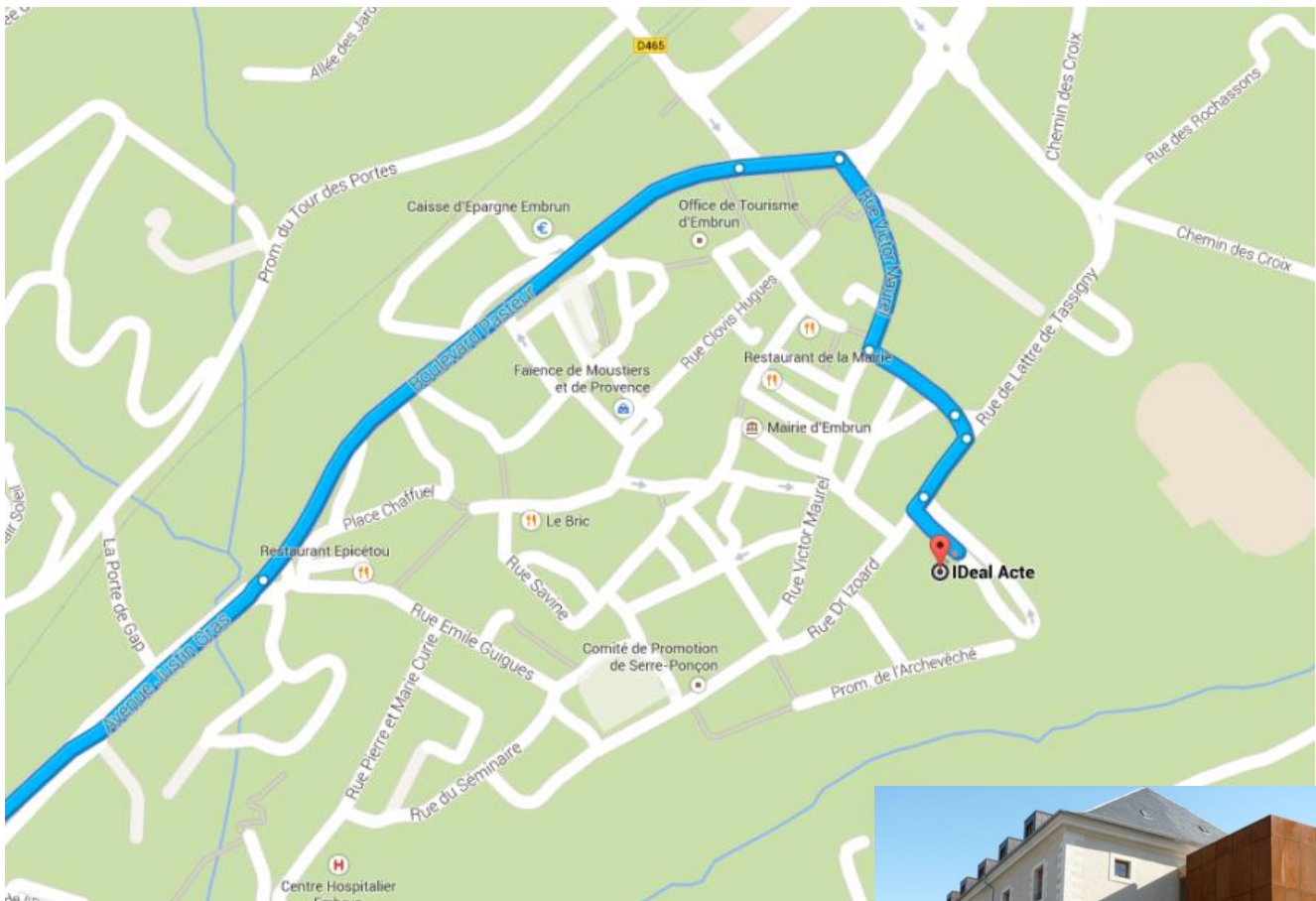
Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation : la formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandé.

Pour les communes non adhérentes : participation financière de 50 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de l'Intérieur. La participation demandée peut être prise en charge par la ligne formation du budget des communes, conformément au droit à la formation des élus régi par les articles L2123-12 et suivant du code général des collectivités territoriales.

LIEU DE LA FORMATION

La Manutention – Espace Delaroché – Embrun (05200)



<http://www.tourisme-embrun.com>



Formation commercialisation Mardi 5 mai 2015 – 14h00 A la Manutention à Embrun

Bulletin réponse

NOM : PRÉNOM :
COMMUNE :
FONCTION :
ADRESSE :
TEL : FAX : Mail :

PARTICIPERA

NE PARTICIPERA PAS

À la formation du **05 mai 2015**

SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :

NOM : PRÉNOM :
FONCTION :